Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 022-212201966-20260520-2026_0033-DE

MAIRIE DE PLEUDANIEL

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR - 22740 -

☎ 02 96 22 19 60 🖷 02 96 22 19 61

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

Le 12 mai 2026

Nombre de conseillers

En exercice: 15

Présents: 12

Votants: 14

L'an deux mil vingt-six, le 19 mai, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUDANIEL, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Didier ROGARD, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes GIRAUD Claude, HAMON Anne, M .GUYOMARD Eugène, Adjoints, Mme Laurence ANDRÉ, Mr Éric LE TOUZET, Conseillers délégués, Mmes BEAUVERGER Christelle, LEC'HVIEN Brigitte, POCHAT Isabelle, M. HENRY Romain, LE BRIAND Alain, Régis NICOLAS.

ABSENTS: Mme FERNANDES Émilie
ABSENTS EXCUSES: M. LOISY Yann (Procuration à Mme GIRAUD Claude)
M.COLLIN Thierry (Procuration à M. LE TOUZET Eric)

SECRÉTAIRE: Monsieur Eugène GUYOMARD a été nommé secrétaire de séance
Assistait également : Colette MEUBRY, Secrétaire générale

2026-033: Désignation d'un représentant à la CLECT (Commission Locale des Charges Transférées) de LTC

VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU le Code général des impôts, et notamment son article 1609 nonies C alinéa IV qui prévoit la création, au sein des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) d'une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

VU la délibération du Conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté, en date du 9 avril 2026, portant mise en place et composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

CONSIDERANT que le rôle de la CLECT est de procéder à l'évaluation du montant initial des attributions de compensation l'année de l'adoption de la FPU et ultérieurement lors de chaque nouveau transfert de compétences ;

CONSIDERANT que chaque Conseil municipal dispose d'un représentant au sein de cette commission, conformément à la délibération de Lannion-Trégor Communauté du 9 avril 2026 ;

CONSIDERANT que les représentants sont désignés par les conseils municipaux des communes membres ;

CONSIDERANT que la commission élit son/sa Président(e) et un(e) Vice-Président (e) parmi ses membres ;

CONSIDERANT que les suppléances et les pouvoirs ne sont pas autorisés pour les CLECT ;

Le conseil après en avoir délibéré vote à l'unanimité

LA DESIGNATION de Monsieur Didier ROGARD représentant titulaire à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de Lannion-Trégor Communauté.

Le secrétaire de séance
Eugène GUYOMARD

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Didier ROGARD

MAIRIE DE PLEUDANIEL ★ 22740 ★